

# REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 septembre 2021 à 18 H30

L'an deux mille vingt et un le treize du mois de septembre à dix huit heures trente, les Membres du conseil municipal de la commune de Villebois-Lavalette se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 6 septembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

## **Nombre de Membres en exercice : 15**

**Présents** : M. Patrick VERGEZ, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

M. Bruno PRESSAC arrivera en retard.

**Absent excusé** : M. William JULLIEN qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, M. Damien BERRY qui a donné pouvoir à Mme Corine VALADE, Mme Corine ROUFFAUD.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

**Monsieur le Maire donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint le prochain dossier concernant un membre de sa famille.**

**Monsieur le Maire et Madame Nelly VERGEZ ne participent pas au vote pour la même raison.**

## **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien, appartenant aux conjoints BELLET. Biens situés section AC N° 160 – 164 – 168 – 17 – 170 – 172 N°15 Place de l'ancienne gare, surface au sol de 1163 m<sup>2</sup> – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 60 000 € à Monsieur Thierry BARDIN et Madame Edith VERGEZ domiciliés 26 Rue du Petit Mairat (charente).

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.**

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Vincent AUPY demeurant 38 Rue de Gamby à Villebois-Lavalette. Biens situés section ZE N° 53 - surface au sol de 834 m<sup>2</sup> – 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 142 000 € à Monsieur Nordine DAHMOUNE 159 Route de Nersac à La Couronne (charente).

**Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.**

## **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est ouvert aux fonctionnaires et contractuels de la fonction publique il fait partie du dispositif Compte Personnel d'Activité (CPA).

C'est un dispositif qui permet d'avoir des droits à formation professionnelle sous forme d'un crédit d'heures pour ce qui concerne la fonction publique.

Ces heures peuvent être mobilisées à l'initiative d'un salarié pour suivre toute action de formation dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle et en obtenir le financement.

Nous avons reçu la demande de Madame NEVEU pour suivre une formation SSIAP1, elle souhaite se reconvertir dans un service de sécurité. Cette formation est d'un montant de 700 € pour 45 heures de formation.

Une autorisation d'absence lui a été accordée et le conseil municipal doit statuer sur la prise en charge financière des frais pédagogiques, les frais annexes déplacements, repas.

Nous pouvons plafonner ces dépenses c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de plafonner à 300 € les frais de formation (c'est la somme qui reste actuellement sur le budget formation) et de ne pas prendre en charge les frais annexes. Cette décision vaudra bien sûr pour tous les agents qui demanderont à utiliser leur Compte Personnel Formation.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATIONS**

L'association Créa Danse nous demande le prêt de la salle des fêtes les mardis de 19 h à 21 h 30. Monsieur le Maire propose de reconduire la délibération prise en 2019 où il avait été décidé de demander 100 € par an, aux privés et aux associations qui souhaitaient exercer une activité habituelle payante en dédommagement des frais de chauffage.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

**Arrivée de M. Bruno Pressac à 18 H 50.**

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES COMMUNAUX**

Nous devons renouveler la convention de mise à disposition de nos agents du service technique ainsi que du matériel de la commune en cas de besoin à la Communauté de Communes pour l'entretien des écoles maternelle et élémentaire qui est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention sera établie pour concrétiser la collaboration avec la communauté de communes. Actuellement la CCLTD nous rembourse 21.60 € de l'heure (coût salarial et matériel). Le temps estimé pour les 4 classes de primaire est de 298 h 35 annuelles. Ils appliquent des forfaits 1 h 50 d'intervention par classe et par semaine + 30mn hebdomadaires pour la cuisine et le réfectoire de la maternelle pour environ 46 semaines annuelles.

Montant actuel 6 444.36 €.

La nouvelle convention sera établie pour 3 ans.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / MUTUELLE PERTE DE SALAIRE**

Je vous rappelle la conversation que nous avons eu lors du précédent conseil municipal au sujet de la protection sociale complémentaire et la mutuelle perte de salaire.

La commune prendra en charge un montant de 15 € par mois et par agent pour la complémentaire et pour la perte de salaire.

Le Comité Technique a donné un avis favorable à notre dossier, le conseil municipal doit maintenant donner son accord pour la signature des contrats. Adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **LOYER 10 GRAND'RUE**

Nous devons déterminer le montant du loyer que nous demanderons à l'association Papote Café pour les locaux du 10 Grand'Rue.

Je vous propose de mettre le loyer à 100 € hors charges.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DOSSIER AIDE SOCIALE**

Nous avons reçu une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais de maison de retraite.  
Les frais de séjour de la maison de retraite sont de 60.70 € par jour soit 1821 € par mois.  
Les revenus du foyer sont de 1 710 € mensuels avec un loyer de 411 € par mois pour le conjoint.

Nous avons bien reçu les obligations alimentaires pour ce dossier.

Je vous propose de donner un avis favorable au dossier et de laisser le juge statuer sur la participation éventuelle des enfants et petits-enfants.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DIVERS**

- Effectifs rentrée scolaire : Maternelle 55 – Primaire 89 – Collège 321
- Travaux parking médiathèque
- Travaux Maison de santé
- Campagne piégeage chats
- Forum des associations
- Remise de médaille de Monsieur Guy Rousseau « Courage et Dévouement »
- Couleur d'Aquitaine jury : Mde Tournaire, Mde Urbain, Mde Barbier
- Réunion Petites Villes de Demain
- Remerciements des élèves du collège pour la pose de l'abri bus
- 24 octobre prochain « Les foulées Villeboisiennes »

La séance est levée à 19 H 30. Prochaine réunion le 11 octobre 2021 à 18 H 30